

ECPM (Ensemble contre la peine de mort) est une association au service d'une cause, celle de l'abolition universelle et en toutes circonstances de la peine de mort.

FÉDÉRER LES ABOLITIONNISTES DU MONDE ENTIER

ECPM est le fondateur et l'organisateur des Congrès mondiaux contre la peine de mort. Ces événements réunissent plus de 1300 personnes représentant le mouvement abolitionniste mondial. Ministres, parlementaires, diplomates, militants, organisations de la société civile, chercheurs et journalistes se réunissent ainsi tous les trois ans pour renforcer leurs liens et élaborer les stratégies à venir.

PLAIDER AUPRÈS DES PLUS HAUTES INSTANCES

ECPM est la première ONG dédiée à la lutte contre la peine de mort à avoir obtenu le statut Ecosoc qui lui garantit une présence à l'Onu et la possibilité de plaider au cœur même de l'Onu. **ECPM** a entrepris la création de la Coalition mondiale contre la peine de mort en 2002, qui regroupe aujourd'hui plus de 150 membres – ONG, barreaux, collectivités locales, syndicats – à travers le monde. **ECPM** mène, avec la Coalition mondiale, des campagnes de plaidoyer et de mobilisation publique auprès des décideurs politiques (Union européenne, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, gouvernements...)

RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS LOCAUX ET AGIR AVEC EUX

ECPM lutte contre l'isolement des militants partout où la peine de mort subsiste, en soutenant la formation de Coalitions nationales et régionales contre la peine de mort (Maroc, Tunisie, Afrique centrale, Asie...) ainsi que la création de réseaux de parlementaires et d'avocats abolitionnistes. **ECPM** favorise l'efficacité de ses partenaires locaux en organisant des formations, et plaide à tous les échelons politiques pour soutenir leur action.

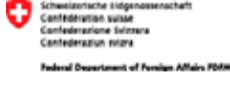
ÉDUCER ET SENSIBILISER À L'ABOLITION

ECPM intervient en milieu scolaire pour susciter l'engagement des élèves à travers des concours de dessin, des initiations au journalisme et des interventions en classe gratuites – avec la participation de spécialistes, d'anciens condamnés ou familles de condamnés à mort. Plus de 10000 collégiens et lycéens ont été touchés depuis octobre 2009. **ECPM** sensibilise l'opinion publique sur la situation des minorités et groupes vulnérables en participant à la Gay Pride, à la Fête de L'Humanité, à Cities for Life, à la Journée mondiale contre la peine de mort, à la Journée mondiale des droits de l'homme...

ÊTRE AU PLUS PROCHE DES CONDAMNÉS À MORT

ECPM mène et publie des missions d'enquête judiciaire sur les couloirs de la mort (Maroc, Tunisie, États-Unis). Notre publication « Mission d'enquête dans les couloirs de la mort en RDC » a reçu le Grand Prix des droits de l'homme de la République française. **ECPM** soutient les victimes de la peine de mort, les condamnés ainsi que leur famille, comme Serge Atlouï, ou Hank Skinner. **ECPM** favorise la mise en place de correspondances avec des condamnés à mort.

LA PEINE DE MORT EST HOMOPHOBES !



REJOIGNEZ-NOUS !

www.ecpm.org
@AssoECPM
#AbolitionNow

Ensemble contre la peine de mort (ECPM)
62 bis avenue Parmentier
75011 Paris - France



LA PEINE DE MORT EST HOMOPHOBES !

Affirmer et vivre librement son orientation sexuelle n'est pas un crime et ne devrait nullement avoir sa place dans un Code pénal ! **Pourtant, 12 pays dans le monde prévoient encore dans leur système légal que l'homosexualité, particulièrement lorsqu'elle est masculine, soit passible de peine de mort.** S'il est presque impossible de comptabiliser le nombre d'exécutions sur ce chef d'incrimination très difficile à démontrer en pratique, il est certain que des exécutions d'homosexuels, en particulier en Iran, ont été camouflées sous d'autres infractions telles que le trafic de drogue.

À travers sa campagne « La peine de mort est homophobe », ECPM dénonce les discriminations sexuelles et exhorte les pays qui condamnent à mort à dépénaliser ce crime. ECPM dénonce également les pays ayant une législation ouvertement homophobe comme l'Ouganda qui a plusieurs fois souhaité le rétablissement de la peine de mort pour le crime de souillure aggravée, et appelle tous les pays à respecter la liberté sexuelle de chacun.

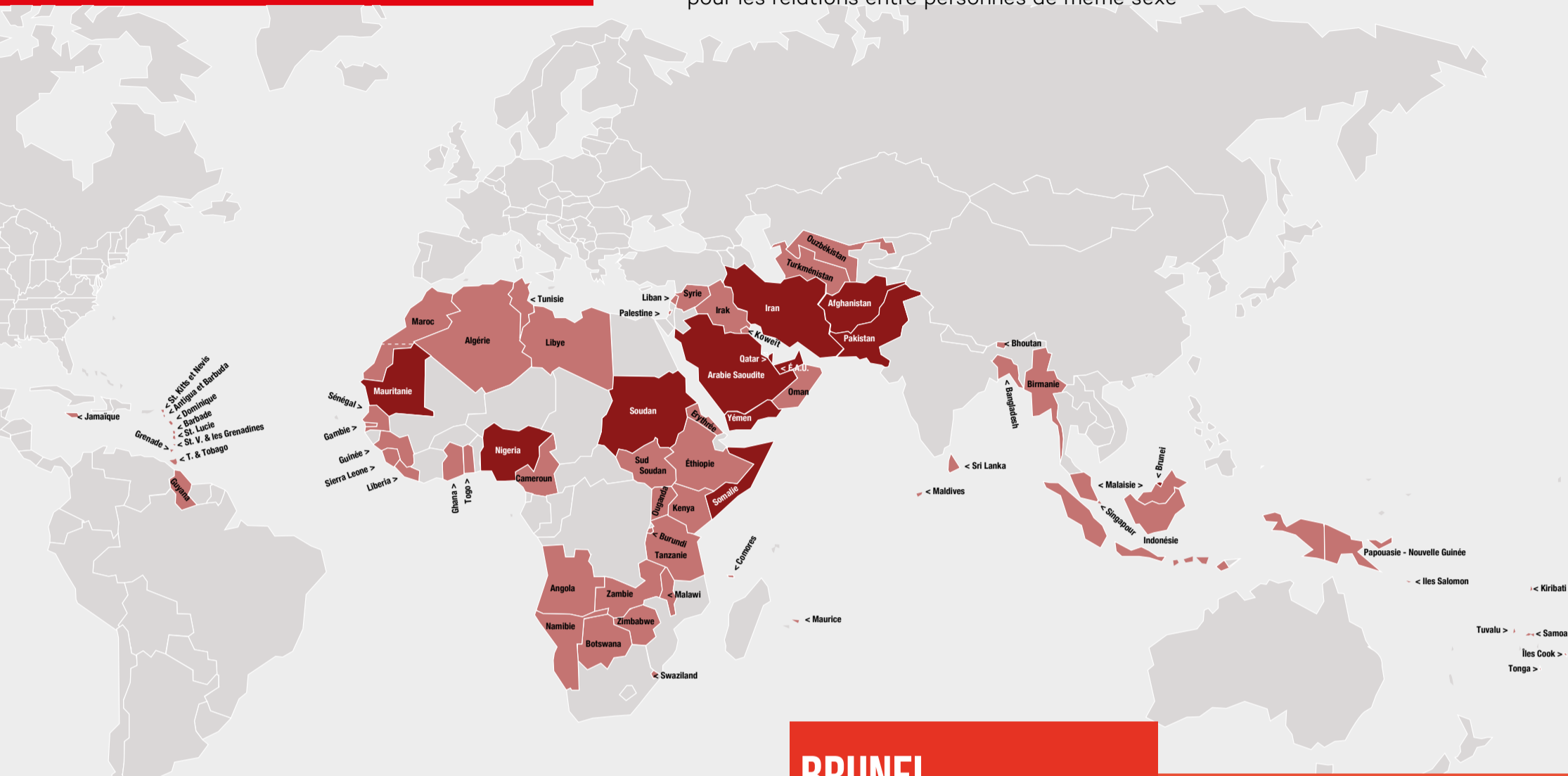


LA PEINE DE MORT EST HOMOPHOBES !

CRIMINALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ : DE LA PRISON À LA PEINE DE MORT

ABOLITION NOW

- 61 Pays dans lesquels les relations entre personnes de même sexe sont illégales
- 12 Pays dans lesquels la législation prévoit la peine de mort pour les relations entre personnes de même sexe



AFGHANISTAN

Bien que le code pénal afghan ne contienne aucune disposition explicite interdisant les relations sexuelles consenties entre personnes de même sexe, l'article 130 de la Constitution permet de recourir à la charia. Ainsi tout rapport sexuel hors mariage* peut faire l'objet d'une condamnation à mort.

IRAN

Le Code pénal de 1991 fait de la sodomie un crime passible de peine de mort pour les hommes adultes, responsables et consentants. Cent coups de fouet sanctionnent l'homosexualité féminine pour les 3 premières infractions constatées, puis à la 4^e, la peine capitale s'applique.

QATAR

Le Code pénal de 2004 ne fait plus de la sodomie ni d'autres relations sexuelles entre personnes de même sexe consentantes des crimes en soi. Néanmoins, les tribunaux peuvent aussi se référer directement à la charia et ainsi condamner à mort les hommes musulmans pour des rapports homosexuels.

ARABIE SAOUDITE

En vertu de la charia, les rapports sexuels entre hommes constituent un délit, sans que la peine ne soit clairement spécifiée. Toutefois, même si la peine à imposer peut faire l'objet de débats entre les tribunaux, étant donné que les relations sexuelles hors mariage* sont dans tous les cas illégales, la peine pour un homme marié est généralement la lapidation (et de 100 coups de fouet ainsi qu'un exil d'un an pour un homme célibataire).

MAURITANIE

Malgré le moratoire sur les exécutions observé depuis 1987, l'article 308 du Code pénal précise que « tout musulman majeur qui aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe sera puni de peine de mort par lapidation publique ». Pour les femmes, la peine correspond à 2 ans de prison et une amende.

SOUDAN

Une relation homosexuelle masculine est passible de flagellation et d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans. À partir du 3^e acte pour les hommes et du 4^e pour les femmes, la peine peut s'étendre de l'emprisonnement à vie à la peine capitale.

BRUNEI

En mai 2014 a été programmée une nouvelle législation** qui instaure la charia dans le pays, faisant de l'homosexualité un crime passible de peine de mort alors que la peine précédemment prévue allait jusqu'à 10 ans d'emprisonnement. Cette révision du Code pénal peut faire craindre une reprise des exécutions, alors qu'un moratoire dure depuis 1957.

NIGERIA (12 ÉTATS DU NORD)

En vertu de la charia, 12 États du nord du pays condamnent à mort l'homosexualité masculine. Les femmes encourent des peines d'emprisonnement ou de flagellation. Depuis janvier 2014, la loi criminalise le mariage de couples de même sexe, les organismes liés à des personnes LGBT+ et les relations amoureuses publiques. Dans les États qui ne répriment pas aussi durement l'homosexualité, les peines vont aujourd'hui de 10 à 14 ans de prison.

SOMALIE

La charia est appliquée dans le sud de la Somalie, dans les émirats contrôlés par Al-Shabbaab, ainsi qu'au Somaliland. Elle punit les relations entre personnes de même sexe de mort ou de flagellation.

ÉMIRATS ARABES UNIS

En vertu de la charia, tout acte sexuel en dehors du mariage* est puni de mort. Les États d'Abu Dhabi et de Dubaï disposent de lois fédérées qui spécifient des peines d'emprisonnement pour sodomie (respectivement 14 et 10 ans de prison).

PAKISTAN

Rendue illégale par le Code pénal de 1860 l'homosexualité est passible de peine de mort. Dans ce pays appliquant la charia, l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité sont profondément tabous.

YÉMEN

En application de l'article 264 du Code pénal de 1994, la sodomie est punie par la mort par lapidation pour les hommes mariés (et de 100 coups de fouet ou d'un an d'emprisonnement pour un homme non marié). L'article 268 punit les rapports sexuels entre femmes consentantes jusqu'à 3 ans de prison.

* Le mariage est ici entendu exclusivement comme le mariage hétérosexuel, c'est-à-dire entre deux personnes de sexe différents.

** L'entrée en vigueur de ce nouveau Code pénal est programmée en étapes, 3 phases selon les 3 degrés de sévérité des peines: 1. amendes ou prison 2. sections des membres ou flagellation 3. peine de mort.

Aujourd'hui, seule la 1^{re} phase a été votée. Néanmoins, le sultan Hassan al-Bolkiah a annoncé en juin 2018 que le vote de la troisième phase se fera d'ici la fin de l'année 2018.



REJOIGNEZ-NOUS !

www.ecpm.org
 @AssoECPM
 #AbolitionNow